



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-062-2022-11

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2022-11-28-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France?? (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2022-11-28-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005
du 22 décembre 2017 portant composition
nominative du Conseil économique, social et
environnemental d'Ile-de-France

ARRÊTÉ
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017
portant composition nominative du Conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu la lettre du 22 octobre 2022 par laquelle Madame Laurence DE WILDE fait part de sa démission, à compter du 1^{er} janvier 2023, du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de la Secrétaire générale de l'union régionale UNSA d'Ile-de-France en date du 10 novembre 2022 faisant part de la désignation de Monsieur Rémi AUFRERE, à compter du 1^{er} janvier 2023, en remplacement de Madame Laurence DE WILDE, démissionnaire au sein du deuxième collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

II – Deuxième collègue : représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives

Il est constaté la désignation par l'Union régionale UNSA d'Île-de-France, à compter du 1^{er} janvier 2023, de :

- Monsieur Rémi AUFRERE
en remplacement de Madame Laurence DE WILDE ;

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du II de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Île-de-France) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 28 novembre 2022

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME